Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602533-20251209-CM20251209_04-DE

2025-12-09/ 04

EXTRAIT ES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 0
Votants : 11

Séance du 09 décembre 2025

Date de convocation :
04.12.2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Nathalie JOUAN, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Emmanuel ÉTRILLARD, Magali GODEC, Isabelle COUE, Michel TREMOUREUX, Christian SEVESTRE, Catherine RACOUET, Marie-Christine HAVARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cédric ALEXANDRE, Léa CHAUVET,

Absents non excusés :

Emmanuel ÉTRILLARD est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-12-09/ 04

OBJET :

Décision modificative N°4 pour crédit supplémentaires chapitre 014 / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Mme MARCHAND, deuxième Adjointe, expose que les sommes prévues au budget prévisionnel au comptes de dépenses chapitre 014 est insuffisamment approvisionnée pour l'exercice en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à une modification du budget prévisionnel N° 62200.

Budget principal de la commune

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	014	7391111		Dégrèvement taxe foncière au titre des propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 165,00
					Total	+ 165,00
COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	60623		Alimentation	- 165,00
					Total	- 165,00

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL (MORBIHAN)

Muriel HERVÉ